



RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Année scolaire 2025/2026

SOMMAIRE

- 05 CADRE PÉDAGOGIQUE
- 21 ÉTUDES MUSICALES
- 55 ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES
- 61 ÉTUDES THÉÂTRALES
- 69 MODALITÉS D'ADMISSION

CADRE PÉDAGOGIQUE

CADRE PÉDAGOGIQUE

Missions

Le Conservatoire régional du Grand Nancy est un établissement métropolitain d'enseignement artistique spécialisé initial de la musique, de la danse et du théâtre, classé par l'État en « Conservatoire à Rayonnement Régional » (CRR).

Placé sous la tutelle pédagogique de l'État représenté par le Ministère de la Culture, il est rattaché au pôle "Culture, Sports et Vie sociale" de la Métropole du Grand Nancy.

LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE SONT AINSI DÉFINIES :

- Garantir un enseignement d'excellence, correspondant aux normes définies par les schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture ;
- Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil à la musique, au théâtre et à la danse ainsi que l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) ;
- Assurer l'enseignement d'une pratique musicale, chorégraphique et théâtrale vivante aux jeunes, permettant ainsi la formation de futurs amateurs actifs et autonomes, qui plus est spectateurs éclairés et enthousiastes ;
- Repérer et faire éclore le talent des futurs artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier ;
- Constituer sur le plan local, départemental, régional, et national un pôle d'activité artistique et pédagogique de formation, de diffusion, et de création ;
- S'inscrire comme pôle ressource en matière de conseil, d'orientation et de documentation dans les trois spécialités : musique, danse, théâtre ;
- Participer à la formation professionnelle en partenariat contractuel avec d'autres institutions ;
- Constituer sur le plan local, en collaboration avec tous les autres organismes compétents, un noyau dynamique de la vie artistique de la Métropole, du Sillon lorrain et de la grande région.

CADRE PÉDAGOGIQUE

Disciplines enseignées

CORDES

—
Violon
Alto
Violoncelle
Contrebasse

VENTS

ET PERCUSSIONS

—
Flûte traversière
Piccolo
Hautbois
Basson
Clarinette
Clarinette basse
Saxophone
Trompette
Cornet
Cor
Trombone
Tuba
Euphonium
Percussions

CLAVIERS

ET INSTRUMENTS

POLYPHONIQUES

—
Piano
Piano complémentaire
Accompagnement au piano
Lecture à vue
Atelier piano contemporain
Orgue interprétation
Orgue improvisation
Guitare
Harpe

VOIX

—
Maîtrise
Chœurs et ensembles vocaux
Chant lyrique
Technique vocale
Formation musicale chanteur
Clavier complémentaire voix

FORMATION

MUSICALE

ET ÉRUDITION

—
Formation musicale
Lecture d'ensemble
à l'instrument
Chant choral FM
Histoire de la musique
Analyse musicale
Commentaire d'écoute
Écriture
Orchestration
Composition
Harmonie au clavier

MUSIQUE ANCIENNE

—
Violon baroque
Flûte à bec
Traverso
Cornet à bouquin
Basson baroque
Viole de gambe
Clavecin
Basse continue
Consorts & ensembles

JAZZ ET MUSIQUES

IMPROVISÉES

—
Guitare jazz
Claviers jazz
Monophoniques jazz
Basse électrique jazz
Contrebasse jazz
Batterie jazz
Jazz vocal
Formation musicale jazz
Histoire du jazz
Harmonie/composition
/arrangement
Approfondissement section
rythmique et culture jazz
Atelier d'improvisation

DANSE

—
Danse classique
Danse jazz
Danse contemporaine
Hip-Hop
Formation musicale danseur
Anatomie et Analyse
Fonctionnelle du Corps
dans le Mouvement Dansé
Culture chorégraphique
et Histoire de la danse

THÉÂTRE

—
Jeu théâtral
Formation chorégraphique
comédien
Technique et expression vocales
comédien
Environnement professionnel
et dramaturgie

PRATIQUES

COLLECTIVES

INSTRUMENTALES

—
Orchestre symphonique
Orchestre à vents et percussions
Big Band Jazz
Orchestre à cordes
Orchestre d'harmonie junior
Orchestre à cordes
Musique de chambre
Direction d'orchestre
Ensemble de guitares
Ensemble de flûtes
Ensemble de percussions
Ensemble de saxophones
Ensemble de clarinettes
Ensemble de cors
Bande de hautbois
et de bassons
Ensemble de violons

PREMIERS PAS

—
Éveil musique et danse
Atelier de Découverte
instrumentale
Initiation

ÉDUCATION

ARTISTIQUE

ET CULTURELLE

—
Interventions en milieu scolaire
Orchestre à l'école
École chantante

DIVERS

—
Méthode Feldenkrais
Sophrologie

CADRE PÉDAGOGIQUE

Filières

HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

Dispensé en dehors du temps scolaire, l'enseignement artistique est suivi indépendamment de la formation scolaire initiale ou supérieure, sans aménagement d'emploi du temps.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHA ET S2TMD)

Construit en partenariat avec l'Éducation nationale, ce dispositif est mis en place de l'école primaire au lycée, pouvant mener jusqu'au Baccalauréat S2TMD. L'enseignement artistique instrumental ou vocal ou chorégraphique (les études chorégraphiques en CHAD étant proposées à partir du collège) est alors dispensé sur le temps scolaire, celui-ci entrant ainsi dans un projet pédagogique concerté avec les établissements scolaires dans le cadre d'une convention de partenariat.

Prolongement des classes à horaires aménagés au collège, la seconde générale Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD) intègre des cours de droit et économie du spectacle vivant en plus des cours de culture et pratique artistiques. Les élèves peuvent ensuite continuer en section S2TMD ou se réorienter vers une classe de première générale. En sensibilisant les élèves aux enjeux du spectacle vivant, en les dotant d'une large culture artistique, en sus de la pratique artistique intensive qui est la leur depuis de nombreuses années, le Baccalauréat S2TMD ouvre aussi bien aux écoles supérieures d'art qu'aux filières de la gestion et de la médiation culturelles.

FILIÈRE AMÉNAGEABLE (AMÉ)

Les élèves fréquentant l'ensemble scolaire Notre-Dame-Saint-Sigisbert peuvent bénéficier, pour le primaire et le collège, d'un aménagement d'horaires intégrant une partie de l'enseignement artistique (Formation musicale et Chant choral) sur le temps scolaire.

MUSICOLOGIE

Une convention établie entre le Conservatoire et l'Université de Lorraine permet aux étudiants de bénéficier, au Conservatoire, des enseignements de pratique artistique, dans le cadre d'une Licence ou de l'Agrégation en Musicologie.

CADRE PÉDAGOGIQUE

Premiers pas

ÉVEIL 5 ANS ET ÉVEIL 6 ANS

À 5 et 6 ans, l'enfant manifeste ses émotions et apprend à les gérer, parallèlement au développement de l'acquisition du geste. Le cours d'Éveil va lui permettre de découvrir le monde artistique par le biais d'activités sensorielles conduites conjointement par un enseignant musicien et un enseignant danseur.

ATELIER DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE (ADI)

Parcours de découverte des instruments de musique destiné aux enfants de 6 à 10 ans, ce voyage musical permet de faire connaître les différents instruments à l'enfant qui pourra, par la suite, faire un choix éclairé proche de sa sensibilité. Le parcours est constitué de trois séances de 45 minutes pour chacun des huit instruments proposés, entre octobre et mai. Des instruments adaptés aux enfants sont mis à leur disposition lors des séances.

L'ADI reste accessible jusqu'à 10 ans. Une initiation instrumentale est envisageable dès l'âge de 6 ans, dans la limite des places disponibles.

INITIATION INSTRUMENTALE

L'Initiation instrumentale permet aux enfants de 6 ans, faisant preuve d'une grande appétence pour un instrument, de débiter la pratique de celui-ci avant l'âge requis à l'entrée en 1^{er} cycle. Cet apprentissage réalisé par l'enseignant de la discipline est adapté à l'âge de l'enfant, tant par la pédagogie que par le temps hebdomadaire dévolu. Les instruments éligibles à l'Initiation instrumentale sont ceux des départements Cordes, Vents et percussions, Claviers et instruments polyphoniques ou Musique ancienne.

INITIATION DANSE

L'Initiation danse peut être abordée dès l'âge de 7 ans (CE1) en filière Hors Temps Scolaire. Elle prépare l'élève à l'apprentissage des techniques classique et contemporaine, objet de sa seconde période de formation (cycle 1).

CADRE PÉDAGOGIQUE

Cycles

PARCOURS ÉTUDES

Découvrir et s'orienter

Pré-cycle

Le pré-cycle est un niveau destiné aux élèves débutant dans les disciplines instrumentales et vocales, offrant une phase de détermination avant l'entrée en cycle 1 dans leur discipline dominante. Pendant cette année, les élèves découvrent le travail et l'engagement requis pour progresser dans un conservatoire, tandis que l'équipe pédagogique évalue leur évolution à travers un contrôle continu basé sur un référentiel de compétences (grille de compétences). L'entrée en pré-cycle se fait en début d'année scolaire, pour une durée d'un semestre. En fin de premier semestre, les élèves peuvent intégrer le cycle 1 sur avis favorable du professeur, ou, si un besoin de consolidation est requis, poursuivre en pré-cycle 2. Une rencontre parents-professeur est alors nécessaire. À la fin de l'année, les élèves en pré-cycle 2 peuvent, sur avis favorable, intégrer le cycle 1, tandis qu'une commission d'orientation se penche sur les cas nécessitant un accompagnement supplémentaire.

S'engager dans une pratique artistique

Cycle 1

Premier temps d'une formation plus longue, il peut être aussi une fin en soi ou encore le temps pour l'élève d'acquérir une expérience artistique qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité. Son objectif est d'éveiller la motivation, la curiosité, le goût pour l'interprétation et l'invention, et d'acquérir des bases techniques.

Approfondir une pratique artistique

Cycle 2

Il prolonge les acquis du 1^{er} cycle en favorisant chez l'élève l'accès à une pratique autonome. Son objectif est d'acquérir des méthodes de travail favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, à travers l'appropriation des savoirs transmis. Il permet d'évoluer dans les différents langages et de développer des démarches analytiques ainsi que d'aborder des esthétiques diversifiées en faisant une synthèse entre écoute, aisance corporelle et sens artistique.

Se former comme artiste amateur autonome

Cycle 3

Il prolonge les acquis des cycles précédents, dans la finalité de développer un projet artistique personnel. Son objectif est d'acquérir, de façon structurée, des connaissances culturelles et esthétiques et un approfondissement des techniques permettant de s'inscrire dans une pratique amateur pérenne et autonome.

S'orienter vers les métiers artistiques et se préparer à des études supérieures

Cycle spécialisé et Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

L'objectif de ces cycles est de permettre à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation aux métiers de la pédagogie, de la création et du spectacle vivant.

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) - musique est proposée en réseau par cinq conservatoires du Grand Est (Nancy, Strasbourg, Épinal, Colmar et Mulhouse). La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) - théâtre est proposée conjointement par les Conservatoires à Rayonnement Régional des métropoles de Nancy et Metz. Les élèves bacheliers en classe préparatoire bénéficient du statut étudiant.

Cycle de perfectionnement

L'objectif du cycle de perfectionnement est de permettre à l'élève de se hisser au niveau d'entrée requis, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation aux métiers de la pédagogie, de la création et du spectacle vivant. Dans ce cycle appelé à intégrer également la classe préparatoire, l'élève devra valider les UV manquantes de son DEM/ DEC, le cas échéant, et se produire en public sur scène, une fois dans l'année au moins.

LES PARCOURS PROGRAMMES

Entretenir une pratique artistique

Parcours Personnalisé de Formation

Accessible à tout moment une fois le BEM/BEC (examen de fin de 2^e cycle) obtenu dans la discipline dominante et à condition d'avoir validé la 3^e année du 2^e cycle en Formation musicale, le Parcours Personnalisé de Formation est un parcours «à la carte», basé sur le projet personnel de l'élève et défini en concertation entre l'élève et l'établissement. Ce parcours non diplômant, qui met en avant la pratique collective, offre une alternative au 3^e cycle diplômant pour les élèves souhaitant entretenir leurs acquis et conserver une pratique amateur (une pratique collective obligatoire au moins). Néanmoins, dans ce parcours, l'élève peut aussi, s'il le souhaite, valider les éventuelles UV complémentaires manquantes de son BEM/BEC et CEM/CEC, le cas échéant. Il est établi pour un an, renouvelable 3 fois, en fonction des places disponibles, de l'investissement et du projet de l'élève, après entretien avec la Conseillère aux études et l'enseignant de la dominante.

Parcours ados/adultes

Sans limite d'âge, le parcours ados/adultes est non diplômant. Il est accessible à partir de la fin du 2^e cycle de la dominante (niveau 2C3 validé) et du milieu du 2^e cycle en Formation musicale (niveau 2C2 validé) pour les musiciens. Ce parcours comprend une pratique collective obligatoire ainsi qu'un cours optionnel de la dominante (régulier ou non) selon la disponibilité de l'enseignant. Ce parcours est valable un an, reconductible ou non en fonction des places disponibles, de l'investissement et du projet de l'élève.

Parcours pratique collective

Le parcours « pratique collective » (dirigée et non dirigée) est particulièrement destiné aux nombreux étudiants que compte le territoire métropolitain et qui souhaitent valoriser leur apprentissage artistique par le biais d'un ensemble constitué et entretenir une pratique amateur de haut niveau.

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

Ils ont pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes du territoire à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, par un rapport direct aux œuvres, par la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture et par une pratique artistique ou culturelle. Le conservatoire a développé de nombreux dispositifs en lien avec l'Éducation nationale : Orchestre à l'École, École Chantante, Interventions en Milieu Scolaire, mini-concerts, ateliers de sensibilisation, les dispositifs « Au cœur de l'œuvre » et « Découvre ton conservatoire ». La Métropole du Grand Nancy prend en charge financièrement l'ensemble de ces dispositifs afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux pratiques artistiques et culturelles.

Accueillir dans un esprit inclusif

Parcours études diplômant adapté

Le Conservatoire régional du Grand Nancy s'inscrit dans le cadre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (loi du 11 février 2005). Il répond aux besoins des élèves en situation de handicap en proposant des aménagements pour faciliter leur pratique artistique. L'objectif de ces parcours diplômant adapté est de permettre à chaque élève, quelle que soit sa filière ou ses problématiques (troubles de l'apprentissage ou situation de handicap), de poursuivre une formation diplômante en musique, danse ou théâtre au sein du Conservatoire.

Pour cela, des aménagements de la scolarité et des épreuves d'examen sont proposés : temps supplémentaire, pauses, aide humaine ou matérielle, adaptations des supports et des contenus, ou encore étalement des épreuves sur plusieurs sessions consécutives.

Une rencontre individualisée est nécessaire lors de l'inscription, avec la Direction et le Référent handicap, afin de définir les adaptations nécessaires qui accompagneront l'élève tout au long de son parcours d'apprentissage.

Parcours personnalisé adapté (non diplômant)

Le Conservatoire offre un enseignement artistique et culturel accessible grâce à des parcours adaptés, à visée non thérapeutique, conçus pour répondre aux besoins spécifiques des élèves. L'objectif est de permettre à chacun d'accéder à l'éducation artistique, dans les limites des ressources et des dispositifs que l'établissement peut mettre en place.

Ce dispositif s'adresse à des élèves présentant une déficience sensorielle, mentale ou motrice, selon les demandes. Sa mise en place s'effectue en concertation avec la famille, le Référent handicap et la Direction du Conservatoire. Ce parcours, non diplômant et indépendant de tout cycle, repose sur une évaluation continue, sans examen terminal. Les objectifs du parcours "contrat" sont définis en début d'année et font l'objet d'une réévaluation régulière. D'une durée d'un an, ce parcours peut être renouvelé jusqu'à trois fois sur avis de l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique, le référent handicap et la direction du Conservatoire collaborent étroitement avec la famille pour concevoir un projet éducatif et artistique adapté à chaque enfant. Les objectifs fixés dans le cadre du parcours "contrat" sont suivis individuellement et ajustés lors de rendez-vous trimestriels. Le référent handicap organise également des rencontres trimestrielles pour affiner les objectifs du projet éducatif et artistique de l'élève, en fonction de ses besoins et de ses progrès. Ce parcours ne s'applique pas au dispositif CHA (parcours diplômant).

CADRE PÉDAGOGIQUE

Évaluation

Les études au Conservatoire sont jalonnées à la fois par des examens ou contrôles et par une évaluation continue. L'apprentissage d'une discipline artistique est aussi celui de la méthode et de la persévérance. Véritable école de la vie, il permet :

- De se connaître et de connaître les autres ;
- De se valoriser, de se dépasser, de partager et d'échanger ;
- D'être et de devenir.

Cet apprentissage nécessite régularité et assiduité à l'ensemble des cours obligatoires ou auxquels l'élève est inscrit. Cet apprentissage n'oppose pas les notions de travail et de jeu, au contraire il les rapproche. **Le travail personnel régulier indispensable est le gage de la réussite de ce parcours artistique et d'une relation enseignant/élève harmonieuse.**

Obligatoire pour tout élève débutant dans les disciplines instrumentales et vocales, le premier semestre du pré-cycle est un temps d'installation de l'apprentissage à l'issue duquel, sur avis de l'enseignant, l'élève est dirigé vers le 1^{er} cycle ou vers la consolidation de sa découverte instrumentale ou vocale. Pour tous les élèves plus avancés, le passage en 1^{er} cycle pourra être envisagé dès la fin du 1^{er} semestre.

Pour tous les élèves, le contrôle continu est assuré notamment par le biais de deux bulletins d'évaluation semestriels, consultables sur l'extranet usager iMuse. Ce contrôle continu sur la durée du cycle est pris en compte à hauteur de 50% de l'évaluation lors de l'examen final (sauf en cycle spécialisé et sauf en Formation musicale où les coefficients diffèrent selon les cycles).

À NOTER

Les examens de Formation musicale et de Culture comprennent des épreuves écrites et orales dont la nature est communiquée en début d'année scolaire et dont le calendrier est communiqué dans le courant de l'année scolaire. Les élèves sont tenus de passer l'examen dans son intégralité. Aucun report de notes n'est possible d'une année à l'autre. Il n'y a pas de session de rattrapage.

À l'intérieur de chaque cycle, les élèves peuvent être évalués par le biais d'examens techniques intermédiaires. En Formation musicale, une évaluation continue spécifique permet de déterminer le passage ou non dans le niveau suivant, à l'intérieur du cycle.

En fin de cycle, un jury externe composé d'un spécialiste au moins de la discipline et du Directeur ou de son représentant se prononce sur le passage dans le cycle supérieur et sur l'obtention des UV des diplômes

lors d'un examen, selon un calendrier établi par la direction. En musique, le jury externe est sollicité dans le cadre de la discipline dominante, de l'UV de Formation musicale, de l'UV de Culture musicale et de l'UV de Musique de chambre.

Dans tous les cycles, les mentions Bien, Très Bien, Très Bien à l'unanimité et Très Bien à l'unanimité avec les félicitations du jury permettent d'accéder au cycle supérieur ou permettent l'obtention de l'UV. En cycle spécialisé musique et en CPES, l'obtention de l'UV dominante se fait sans distinction de mention. Aucune session de rattrapage n'est organisée. Une Commission d'orientation statue en fin d'année scolaire sur l'orientation des élèves qui ont effectué le nombre d'années maximum autorisé dans le cycle, ou qui ont été absents à plus de 30 % des cours, ou à un examen.

À l'issue des examens de fin de cycle et à tout moment de la scolarité, une réorientation ou un arrêt des études peuvent être préconisés.

FOCUS

La notation des étudiants en Licence de Musicologie en pratique instrumentale et Formation musicale se fait par le contrôle continu, sans examen spécifique. L'enseignant de la dominante instrumentale attribue une note en fonction du travail réalisé, de la progression de l'étudiant, des qualités techniques et artistiques, mais aussi de l'assiduité (-2 points à partir de la 3^e absence injustifiée).

Dans le cadre du projet pédagogique des élèves en filière S2TMD, les notes de pratique instrumentale, vocale ou chorégraphique et Formation musicale font partie du bulletin scolaire.

CULTURE MUSICALE

La validation de la 1^{re} année d'Analyse musicale, d'Histoire de la musique ou de Commentaire d'écoute permet d'obtenir l'UV Culture musicale nécessaire au Certificat d'Études Musicales (CEM).

La validation de la 2^e année d'Analyse musicale, d'Histoire de la musique ou de Commentaire d'écoute permet d'obtenir l'UV Culture musicale nécessaire au Diplôme d'Études Musicales (DEM).

ÉQUIVALENCES

Certaines UV complémentaires obtenues dans un autre établissement d'enseignement initial de même rang (classé Conservatoire à Rayonnement Régional), peuvent permettre, sous condition, la validation par équivalence d'UV correspondantes dans les diplômes proposés par le Conservatoire régional du Grand Nancy.

PROTOCOLE DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE

L'examen de fin de cycle comporte, dans la discipline dominante, un programme d'interprétation et concerne également certaines UV complémentaires (se référer aux tableaux des cycles et diplômes).

Dans la discipline dominante, les élèves sont présentés obligatoirement à partir de la 4^e année du 1^{er} ou 2^e cycle, et de la 3^e année du 3^e cycle ou du cycle spécialisé/CPES, indépendamment des autres UV, qu'elles soient validées ou non. Ils peuvent toutefois se présenter par anticipation sur avis de l'enseignant et sous

réserve de l'accord du Directeur, à l'exception du cycle spécialisé/CPES où il est possible de se présenter dès la 2^e année.

La formation au Conservatoire vise, tant des objectifs de pratique amateur d'excellence, qu'une possible orientation professionnelle pour les élèves qui en feront le choix ultérieurement. Chaque cycle est une étape de la formation de l'élève, qui peut poursuivre sa formation dans le cycle suivant. Néanmoins, chaque étape constitue, pour certains élèves, une fin en soi.

En musique, les élèves de cycle spécialisé et de la CPES sont évalués ensemble dans la discipline dominante instrumentale ou vocale, au sein du réseau DEM régional Grand Est.

En théâtre, les élèves de cycle spécialisé/CPES sont évalués dans la discipline dominante par les deux établissements partenaires : Metz et Nancy.

Éléments principaux à évaluer

Chacun des membres du jury - quelle que soit sa discipline - est invité à évaluer si chaque élève :

- Joue et évolue sur scène avec aisance ;
- Maîtrise son programme imposé dans le cadre d'une situation contrainte (six semaines de préparation en période scolaire) et son programme au choix (impérativement joué dans l'année avec un pianiste accompagnateur dans le cas d'une pièce avec accompagnement) ;
- Fait apparaître des éléments d'expression personnelle ;
- Utilise les éléments techniques requis et acquis au service d'une expression artistique et d'une expressivité, dans le respect des styles ;
- Fait preuve d'une compréhension du programme interprété.

Déroulement

Les examens de fin de cycle sont publics. Toutefois, le Président du jury et/ou le Directeur de l'établissement pourra décider d'interdire l'accès au public à tout moment, si les conditions d'écoute, le plan Vigipirate, la situation sanitaire ou des événements extérieurs l'exigent. **Toute captation audio et/ou vidéo est strictement interdite.** Une répétition générale (ou un filage) aura été programmée sur le lieu de l'évaluation dans les jours précédents. Il est demandé aux élèves d'être prêts à entrer sur scène 15 minutes avant l'heure de passage qui leur a été communiquée (échauffement ou préparation effectués). À partir du 3^e cycle, chaque élève musicien se présente oralement sur scène, ainsi que les pièces jouées. Le jury pourra interrompre le candidat à tout moment.

Délibérations

Les délibérations se déroulent à huis clos, sans la participation des enseignants. Mis à part pour le cycle spécialisé, le Président du jury dispose des éléments d'évaluation continue de l'élève et se réserve la possibilité d'en informer les autres membres du jury à l'issue de la prestation. Le Président du jury peut également faire venir, dans ce cadre, l'enseignant de l'élève afin de recueillir son avis. Chaque membre de jury est invité à déterminer si, selon lui, l'examen est réussi, avant la prise en compte du contrôle continu, le cas échéant. En cas de litige, le Président du jury peut avoir recours au vote. Les échanges au sein du jury sont confidentiels et les membres du jury sont tenus à la réserve et à la discrétion. Le jury est solidaire et souverain, ses décisions sont sans appel.

Proclamation des résultats

Les résultats sont annoncés dans un premier temps aux enseignants. Les élèves sont ensuite invités à se regrouper dans la salle, autour des membres du jury, pour la proclamation des résultats par le Président du jury, à l'issue de laquelle il leur est proposé, dans la mesure du possible, de rencontrer les membres du jury pour bénéficier d'un retour personnalisé sur leur prestation.

Les procès-verbaux sont affichés, selon la date de l'examen, au plus tard dans les trois jours ouvrés qui suivent. Le détail des notes des examens de Formation musicale et de Culture n'est pas affiché mais est communiqué par l'enseignant, lors du dernier cours de l'année, et non par l'administration.

Récompenses décernées (Musique - Danse - Théâtre)

Fin de cycle 1

Passage en cycle 2 avec la mention Bien, Très Bien, Très Bien à l'unanimité et Très Bien à l'unanimité avec les félicitations du jury

Maintien dans le cycle avec la mention Assez Bien ou Insuffisant ou Non récompensé(e)

Fin de cycle 2 - UV dominante et UV complémentaires

UV du Brevet d'Études décernée avec la mention Bien, Très Bien, Très Bien à l'unanimité et Très Bien à l'unanimité avec les félicitations du jury

UV du Brevet d'Études non décernée avec la mention Assez Bien ou Insuffisant ou Non récompensé(e)

Fin de cycle 3 - UV dominante et UV complémentaires

UV du Certificat d'Études décernée avec la mention Bien, Très Bien, Très Bien à l'unanimité et Très Bien à l'unanimité avec les félicitations du jury

UV du Certificat d'Études non décernée avec la mention Assez Bien ou Insuffisant ou Non récompensé(e)

Fin de cycle spécialisé Musique - UV dominante

UV du Diplôme d'Études décernée à l'unanimité avec les félicitations du jury

UV du Diplôme d'Études décernée à l'unanimité

UV du Diplôme d'Études décernée

UV du Diplôme d'Études non décernée

Fin de cycle spécialisé Danse et Théâtre - UV dominante et UV complémentaires

Fin de cycle spécialisé Musique - UV complémentaires

UV du Diplôme d'Études décernée avec la mention Bien ou Très Bien

UV du Diplôme d'Études non décernée avec la mention Assez Bien ou Insuffisant ou Non récompensé(e)

NOTATION SUR 20	MENTION	LETTRE	PASSAGE
$20 \geq N \geq 18$	Très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury	A	Passage
$18 > N \geq 16$	Très bien à l'unanimité		Passage
$16 > N \geq 15$	Très bien		Passage
$15 > N \geq 13$	Bien	B	Passage
$13 > N \geq 10$	Assez bien	C	Maintien
$10 > N \geq 07$	Insuffisant	D	Maintien
$07 > N \geq 00$	Non récompensé(e)	E	Maintien

Tableau des correspondances données à titre indicatif

Le jury n'est pas tenu de s'y conformer strictement, ces correspondances étant données à titre indicatif. Des encouragements peuvent être adressés aux élèves.

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les élèves peuvent bénéficier d'un aménagement pour les épreuves d'examen de fin de cycle s'ils en font la demande écrite. Ce courrier, ainsi qu'un document attestant du handicap (exemple : certificat médical, courrier MDPH...) doivent être transmis à la référente handicap avant le mois d'avril de l'année de l'examen afin qu'un dossier soit constitué. À l'appui de ces documents et de l'avis des enseignants, la Direction émet des préconisations qui sont adressées par courrier à famille.



ÉTUDES MUSICALES

- 24 DOMINANTE INSTRUMENTALE
- 30 PRATIQUE COLLECTIVE AU CONSERVATOIRE
- 32 COURS DE FORMATION MUSICALE
- 34 DOMINANTE VOCALE MAÎTRISE
- 37 DOMINANTE VOCALE CHANT LYRIQUE
- 39 ACCOMPAGNEMENT AU PIANO
- 41 ÉRUDITION MUSICALE
- 44 IMPROVISATION À L'ORGUE
- 45 DIRECTION D'ORCHESTRE
- 47 JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES
- 51 PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES DIRIGÉES
- 53 PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES DIRIGÉES

ÉTUDES MUSICALES

L'enseignement, dans chacun des cursus, comprend une discipline dominante et des disciplines complémentaires.

DOMINANTE POSSIBLES (DISCIPLINE PRINCIPALE)

- Instrument - Maîtrise - Chant lyrique - Jazz - Accompagnement au piano - Improvisation à l'orgue - Direction d'orchestre ;
- Formation musicale (à partir du cycle spécialisé) ;
- Écriture - Composition.

À NOTER

Concernant les études de piano, le travail personnel doit se faire impérativement sur un piano acoustique. Les claviers électroniques ne sont pas adaptés à cet apprentissage.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

Formation et culture musicales

- Formation musicale obligatoire pour tous les élèves jusqu'à l'obtention de la récompense terminale fixée pour chaque cycle (voir tableaux ci-après) ;
- Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) obligatoire à partir du 3^e cycle.

Classes d'ensemble

- Chant choral obligatoire en premier cycle de Formation musicale ;
- Ensembles instrumentaux, ensembles vocaux et ensembles de jazz obligatoires en fonction des cycles et des cursus ;
- En 2^e cycle : orchestre obligatoire dans toutes les filières (un cours hebdomadaire de 1h30) ;
- À partir du 3^e cycle : participation obligatoire à l'Orchestre symphonique et/ou l'Orchestre à vents et percussions et/ou au Big Band Jazz.

Se référer au chapitre « La Pratique collective au Conservatoire » (page 30).

Musique de chambre

La musique de chambre est obligatoire à partir du 3^e cycle. Évaluée sur examen, une prestation du groupe dès la 1^{re} année est récompensée par une mention. À l'issue de la 2^e année (ou avant sur décision du jury), la prestation permet l'obtention de l'UV du Certificat d'Études Musicales (CEM). À l'issue de la 3^e année (ou avant sur décision du jury), elle permet l'obtention de l'UV du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Basse continue

Obligatoire pour les clavecinistes à compter du 3^e cycle et pour les élèves d'accompagnement au piano en cycle spécialisé.



DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES

- À partir de la 3^e année du 1^{er} cycle d'instrument : ensembles à cordes ou à vents facultatifs (un cours hebdomadaire de 1h à 1h30) ;
- Chœurs du Conservatoire (Ensemble vocal chanteurs et Chœur 9-15 ans) ;
- Écriture, orchestration, composition ;
- Initiation à la direction d'orchestre, au chant lyrique ou à l'improvisation ;
- Basse continue pour claviéristes ;
- Instrument ou jazz complémentaire ;
- Piano complémentaire.

La pratique d'un instrument complémentaire dit « ancien » est encouragée dans un souci d'ouverture esthétique (traverso pour les flûtistes, viole de gambe ou violoncelle baroque pour les violoncellistes, violon baroque pour les violonistes, etc.) et peut donner lieu à la validation d'une UV complémentaire optionnelle.

Il est fortement recommandé aux élèves de se doter d'une culture artistique solide et pour ce faire, outre l'obligation d'assister au spectacle vivant, de suivre certains enseignements d'érudition en plus des enseignements obligatoires : Culture musicale, théâtrale ou chorégraphique, Écriture, Orchestration, Composition.

La pratique d'une discipline complémentaire, validée dans le cadre d'un examen (ou d'un contrôle continu), pourra donner lieu à une UV complémentaire optionnelle dans le diplôme en cours d'obtention.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité et par des partenariats avec des structures de diffusion labellisées.

Tout élève inscrit en 2^e cycle devra assister à une manifestation « professionnelle » au moins par an, organisée par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire.

Tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à trois manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire (2 manifestations sur les 3 possibles chez un partenaire sur présentation du ticket d'entrée auprès du Service des études.

CPES MUSIQUE - GRAND EST : Instrument - Chant lyrique - Jazz

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) proposée en réseau par cinq conservatoires du Grand Est (Nancy, Strasbourg, Épinal, Colmar et Mulhouse), forme quant à elle les élèves désireux de s'orienter vers l'enseignement supérieur en vue d'une professionnalisation dans le milieu artistique et culturel.

Réunion annuelle des professeurs référents du Réseau Grand-Est

Objet :

- Définir les réservoirs d'œuvres (entre 10 et 20 œuvres) et les 3 choix d'imposés des examens d'entrée et de sortie du cycle ;
- Faire une projection du nombre d'élèves se présentant à ces examens ;
- Proposer des noms et coordonnées de jurys invités, hors réseau ;
- Élaborer des projets pédagogiques et/ou artistiques entres classes ou structures.

Précision concernant l'élaboration des listes réservoirs : le morceau imposé doit être de style et d'époque différents du programme au choix.

Les équipes pédagogiques se réunissent par discipline. Il est attendu qu'un enseignant par discipline soit désigné par ses pairs. En l'absence de désignation par les enseignants, la direction désigne un enseignant d'office pour représenter la discipline non pourvue. Si un enseignant est seul dans sa discipline, il est désigné d'office par la direction.

En cas d'indisponibilité, le professeur référent veillera à communiquer ses idées et ses propositions à un des collègues du groupe et prendra connaissance du compte-rendu de la réunion.

Les élèves bacheliers de la CPES - Musique bénéficient du statut étudiant, et à ce titre, de tous les avantages et aides qui y sont liés.

Maquette pédagogique de la CPES Musique - Grand Est

	UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	UNITÉ D'ENSEIGNEMENT FORMATION MUSICALE ET CULTURE	UNITÉ D'ENSEIGNEMENT LIBRE
MUSIQUE	280 heures — Dominante : 70h — Musique de chambre : 70h — Orchestre ou enseignement associé pour les instruments polyphoniques (hebdomadaire ou sur projets) : 140h	245 heures — Formation musicale (2h30 sur 2 ans) : 175h — Culture musicale : 70 h — Écriture (si nécessaire pour compléter une année manquante en Culture ou Formation musicale)	225 heures minimum — Classes de maîtres — Prestations publiques — Projets personnels — Atelier innovation et Arts de la Scène — Atelier environnement professionnel — Atelier préparation concours — Théâtre — Danse — Sophrologie — Écriture (si non compris dans l'UE FM et Culture) — Direction d'orchestre — Toute discipline complémentaire au choix de l'élève <p style="text-align: right;">Liste non-exhaustive</p>
CHANT LYRIQUE	280 heures — Dominante : 70h — Musique de chambre : 70h — Ensemble vocal (hebdomadaire et/ou sur projets) : 140h	245 heures — Formation musicale et/ou Formation musicale chanteur (2h30 sur 2 ans) : 175h — Culture musicale : 70h — Écriture (si nécessaire pour compléter)	(Continuation of the previous cell's content)
JAZZ	280 heures — Dominante : 70h — Pratiques collectives (Ateliers dirigés, Big Band) : 210h	240 heures — Formation musicale et/ou Formation musicale Jazz : 60h — Écriture/Arrangement/Orchestration : 60h — Harmonie Jazz : 60h — Histoire du Jazz : 60h	230 heures minimum — Classes de maîtres — Prestations publiques — Projets personnels — Théâtre — Danse — Sophrologie — Écriture (si non compris dans l'UE FM et Culture) — Direction d'orchestre — Toute discipline complémentaire au choix de l'élève <p style="text-align: right;">Liste non-exhaustive</p>

ÉTUDES MUSICALES

Dominante instrumentale

À l'âge de 7 ans (CE1), l'intégration se fait en 1^{er} cycle d'instrument. Mais, selon les spécificités de certains instruments, on peut débiter à un autre moment.

PRÉ-CYCLE ET CYCLE 1

Obligatoire pour tout élève débutant dans les disciplines instrumentales et vocales, le premier semestre du pré-cycle est un temps d'installation de l'apprentissage à l'issue duquel, sur avis de l'enseignant, l'élève est dirigé vers le 1^{er} cycle ou vers la consolidation de sa découverte instrumentale ou vocale. Pour tous les élèves plus avancés, le passage en 1^{er} cycle pourra être envisagé dès la fin du 1^{er} semestre.

Le 1^{er} cycle a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la Formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu.

Filière des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Deux cours hebdomadaires d'instrument de 45 minutes chacun sont dispensés en pédagogie de groupe, à deux ou trois élèves (sauf si l'élève est seul dans le cours), sur le temps scolaire.

Filière des Horaires Aménageables (AMÉ)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à une heure en pédagogie de groupe, hors temps scolaire (sauf si possibilité sur le temps scolaire).

Filière Hors Temps Scolaire (HTS)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à une heure en pédagogie de groupe, hors temps scolaire. Le cours a lieu le soir après la classe, le mercredi après-midi ou le samedi.

Examen de fin de 1^{er} cycle

C'est l'évaluation des notions fondamentales, en cela il marque une étape dans le parcours d'études musicales. Pour la discipline instrumentale : présentation d'un morceau imposé donné 6 semaines avant la date de l'examen et d'un morceau au choix travaillé dans l'année.

La présentation à l'examen de fin de 1^{er} cycle, obligatoire dès la 4^e année, permet d'accéder au 2^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

CYCLE 2

Il a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la Formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu.

Le volume hebdomadaire du cours d'instrument est compris entre 30 et 45 minutes et peut aller jusqu'à 1h30 en pédagogie de groupe. Selon les filières, ce cours a lieu soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire.

Brevet d'Études Musicales (BEM)

Ce diplôme représente une première étape dans la période d'approfondissement des acquis. Quatre UV sont nécessaires à l'obtention de ce Brevet : UV Instrument (dominante) - UV Formation musicale (BEM) - UV pratique collective (excepté pour les claviers et la harpe) - UV École du spectateur.

La présentation à l'examen de fin de 2^e cycle, obligatoire dès la 4^e année, permet de valider l'UV du BEM et d'accéder au 3^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

À NOTER

Dès la 4^e année du second cycle (2C4), la poursuite des études est envisageable dans le parcours Ados-Adultes. Pratique(s) collective(s) obligatoire(s), assorties d'un suivi instrumental occasionnel en lien avec les pratiques collectives.

CYCLE 3 ET AU-DELÀ

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est comprise entre 45 minutes et 1h30. Selon les filières, ce cours a lieu soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire.

À l'issue du 3^e cycle, l'UV dominante du Certificat d'Études Musicales (CEM) peut être décernée avec la mention Bien ou Très Bien ou Très Bien à l'unanimité ou Très Bien à l'unanimité avec les félicitations du jury.

À l'issue du cycle spécialisé, l'UV dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) peut être décernée sans mention ou avec la mention décernée à l'unanimité ou décernée à l'unanimité avec les félicitations du jury. L'examen est régional.

À NOTER

La poursuite des études dans un cycle n'est pas possible une fois l'UV du CEM de la dominante obtenue. Néanmoins, le Parcours Personnalisé de Formation (PPF) peut être envisagé, permettant de valider les éventuelles UV complémentaires manquantes.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le cycle 1 au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) — UV Instrument — UV Formation musicale (BEM) — UV Pratique collective dirigée * — UV École du spectateur
CYCLE 3	2 à 4 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Instrument — UV Formation musicale (BEM) — UV Musique de chambre (CEM) — UV Pratique collective dirigée * — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Basse continue pour les clavecinistes (1 ^{re} année validée)
SPÉCIALISÉ / CPES	2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Instrument — UV Formation musicale (CEM) — UV Musique de chambre (DEM) — UV Pratique collective dirigée * — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Lecture à vue pour les pianistes (2 ^e année validée) — UV Basse continue pour les clavecinistes (2 ^e année validée)
PERFECTIONNEMENT	1 à 2 ans (sur lettre de motivation)	Prestations publiques École du spectateur obligatoire

* à l'exception des claviers et de la harpe

SPÉCIFICITÉ DU CURSUS D'ORGUE

Le cursus d'orgue fait l'objet d'une articulation spécifique jusqu'à la fin du 2^e cycle, due à l'apprentissage du pédalier :

Cycle clavier : 2 à 3 ans	Cycle 1 : 2 à 4 ans	Cycle 2 : 2 à 4 ans
---------------------------	---------------------	---------------------

CPES MUSIQUE - GRAND EST

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) proposée en réseau par cinq conservatoires du Grand Est (Nancy, Strasbourg, Épinal, Colmar et Mulhouse), forment quant à eux les élèves désireux de s'orienter vers l'enseignement supérieur en vue d'une professionnalisation dans le milieu artistique et culturel.

Pour plus d'informations, se référer au paragraphe et au tableau "CPES Musique - Grand Est" (pages 24-25) et au règlement intérieur pour l'organisation et les modalités.

ÉTUDES MUSICALES

Pratique collective au Conservatoire

La pratique collective dirigée des élèves du Conservatoire régional du Grand Nancy (instrumentistes et chanteurs) doit se faire en priorité au sein des ensembles du Conservatoire.

Elle fait partie intégrante du cursus d'études, de ce fait, elle est tout aussi importante que les autres disciplines. Elle est obligatoire à partir du 1^{er} cycle pour les chanteurs et du 2^e cycle pour les instrumentistes.

L'affectation des élèves dans les orchestres et ensembles (ouverte aux différentes esthétiques) est effectuée par le responsable du Service Action culturelle, sur proposition des enseignants, en concertation avec les différents chefs.

L'élève doit arriver aux répétitions en maîtrisant en amont sa partie.

L'obtention de l'UV Pratique collective dirigée des différents diplômes se fait sur la base de l'assiduité et de l'investissement. Elle peut être conditionnée par une évaluation du niveau de maîtrise des traits d'orchestre ou des parties vocales à tout moment.

ASSIDUITÉ

La participation aux sessions d'orchestre est obligatoire et par conséquent prioritaire sur tout autre engagement en dehors du Conservatoire. Pour le bon fonctionnement des orchestres et l'élaboration des programmes, il est impératif que les élèves affectés aux différents orchestres assistent à chacune des répétitions auxquelles ils sont convoqués. Toute absence non justifiée valablement pourra donner lieu à une sanction disciplinaire. La participation au concert d'un élève ayant été absent à une ou plusieurs répétitions pourra être remise en question par le chef d'orchestre ou le chef de chœur.

PONCTUALITÉ

Les élèves doivent respecter les horaires des répétitions et des concerts. L'heure de début de répétition indique le moment où l'ensemble commence son travail. Cela implique que les élèves rejoignent le plateau

de répétition suffisamment en avance afin de trouver leur place et de s'installer, de préparer leurs partitions, d'accorder leur instrument ou d'avoir chauffé leur voix au préalable, pour l'heure de début de la répétition. Cette disposition concerne également le retour des élèves après une pause éventuelle.

L'accord des instruments reste toujours placé sous la responsabilité du chef d'orchestre. En 1^{er} cycle, l'accord est réalisé par le chef. En 2^e cycle, un premier accord est effectué par les élèves en apprentissage avant la répétition, accord repris par le chef en début de répétition. En 3^e cycle et au-delà, l'accord est effectué par les élèves en autonomie avant la répétition, et pourra être repris par le chef si nécessaire.

MATÉRIEL D'ORCHESTRE ET DE CHŒUR

En amont des répétitions, il est remis à l'élève un jeu de partitions dont il se trouve responsable. Dans certains cas, les partitions devront être achetées par les familles. L'élève doit conserver ses partitions tout au long de l'année scolaire et au-delà, dans le cas où une œuvre serait susceptible d'être rejouée, et afin de se constituer une bibliothèque personnelle.

Outre son instrument, chaque élève doit avoir en sa possession, lors des répétitions, un crayon à papier et une gomme.

La tenue de concert sera celle indiquée par le chef.

ÉTUDES MUSICALES

Cours de Formation musicale

CYCLE 1

Pour les élèves de la filière CHAM qui sont à l'école élémentaire, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en deux séances). Un cours de Lecture d'ensemble à l'instrument, un cours d'Écoute, un cours de Chant choral et un cours de dominante instrumentale, de 45 minutes chacun, viennent compléter le parcours.

Tous ces cours ont lieu au Conservatoire sur le temps scolaire (lundi après-midi et vendredi matin).

Dans les filières AMÉ et HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en une ou deux séances). Un cours de Chant choral de 45 minutes vient compléter le parcours.

CYCLE 2

Pour les élèves des filières CHAM et AMÉ qui sont au collège, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures, sur le temps scolaire.

Dans la filière HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures, en dehors du temps scolaire.

CYCLES 3 ET SPÉCIALISÉ

En 3^e cycle, quelle que soit la filière, la durée hebdomadaire de cours est de 2h30, hors temps scolaire. Ce cycle se fait au minimum sur deux années.

En cycle spécialisé, la durée hebdomadaire de cours varie entre 3 et 5 heures (en deux séances), hors UV complémentaires. Ce cycle se fait au minimum sur deux années.

Le suivi d'un cours de Formation musicale est obligatoire en Classe à Horaires Aménagés et dans la filière S2TMD, sur toute la durée des études, jusqu'à l'obtention du CEM de Formation musicale au moins.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^e année
CYCLE 2	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^e année, pour l'obtention du Brevet d'Études Musicales de Formation musicale et par conséquent, de l'UV du Brevet d'Études Musicales et du Certificat d'Études Musicales d'instrument ou de Maîtrise
CYCLE 3	2 à 4 ans	Examen de fin de cycle à partir de la 2 ^e année, pour l'obtention du Certificat d'Études Musicales de Formation musicale et par conséquent, de l'UV du Diplôme d'Études Musicales d'instrument ou de Maîtrise
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV dominante (oreille, chant, lecture) — 3 UV complémentaires obligatoires (2 ans d'études minimum par UV) : Analyse musicale CEM, Technique vocale, 1 ^{er} cycle a minima d'Accompagnement ou UV de Piano complémentaire (validée) — 2 UV optionnelles à choisir parmi : 1 ^{er} cycle a minima d'Écriture, Harmonie au clavier (2 ans minimum), Commentaire d'écoute (1 an), Accompagnement ou Piano complémentaire (en fonction de l'UV obligatoire retenue), Chœur ou Ensemble vocal (1 an minimum) — UV École du spectateur

ÉTUDES MUSICALES

Dominante vocale

Maîtrise

La dominante vocale appelée « Maîtrise » est ouverte aux élèves à partir du CE1. Elle est accessible en filière Hors Temps Scolaire ou Aménageable. L'entrée s'effectue sur concours.

Objectifs

- Se former à la musique par le chant choral ;
- Découvrir et perfectionner ses capacités vocales et musicales ;
- Développer l'écoute de soi et des autres ;
- Pratiquer le chant en s'intégrant dès le début des études dans un dispositif collectif ;
- Participer régulièrement à des auditions, concerts, tournées et spectacles pluridisciplinaires.

Organisation des cours de la Maîtrise

Les cours hebdomadaires obligatoires, collectifs ou semi-collectifs, sont:

- 1 cours en tutti
- 2 cours de polyphonie
- 1 cours de technique vocale
- 1 cours de Formation musicale
- 1 cours d'un instrument polyphonique complémentaire (obligatoire sur la fin du 1^{er} cycle et le début du 2^e cycle)

PRÉ-CYCLE

Obligatoire pour tout élève débutant dans les disciplines instrumentales et vocales, le premier semestre du pré-cycle est un temps d'installation de l'apprentissage à l'issue duquel, sur avis de l'enseignant, l'élève est dirigé vers le 1^{er} cycle ou vers la consolidation de sa découverte instrumentale ou vocale. Pour tous les élèves plus avancés, le passage en 1^{er} cycle pourra être envisagé dès la fin du 1^{er} semestre.

CYCLE 1

Objectifs et contenu

- Acquisition des techniques vocales et musicales
- Être capable de prendre place au sein du groupe
- Apprentissage du chant polyphonique en vue de productions publiques

Modalités d'évaluation

- Polyphonique en tutti sous forme de contrôle continu
- Une pièce solo (imposée ou pas) à interpréter par cœur
- Un déchiffrage d'une lecture rythmique avec texte en français
- Prestance scénique sous forme de contrôle continu
- Une pièce solo en clavier complémentaire

CYCLE 2

Objectifs et contenu

- Développement de la technique vocale
- Acquisition d'une autonomie musicale lors des séances de groupe
- Acquisition des éléments techniques, justesse, rythme, prononciation en vue d'une homogénéité vocale
- Aborder les notions du travail scénique

Modalités d'évaluation

- Polyphonie en tutti sous forme de contrôle continu
- 2 pièces solo de styles musicaux différents avec 2 langues différentes
- 1 polyphonie 1 par voix au choix dans le répertoire travaillé dans l'année
- 1 déchiffrage chanté d'une mélodie accompagnée avec texte

- Prestance scénique sous forme de contrôle continu
- Une pièce solo en clavier complémentaire

CYCLE 3

Objectifs et contenu

- Développement de la technique vocale
- Être capable de chanter 1 par voix dans un répertoire a capella ou accompagné
- Être autonome dans le travail des partitions : déchiffrage, analyse, qualité du son
- Développer le travail scénique

Modalités d'évaluation

- Polyphonie en tutti sous forme de contrôle continu
- 3 pièces solo de styles musicaux différents avec 2 langues différentes
- 1 polyphonie 1 par voix a capella donnée 6 semaine avant l'examen travaillée en autonomie
- 1 déchiffrage chanté d'une mélodie accompagnée avec texte
- Prestance scénique sous forme de contrôle continu

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le cycle 1 au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) <ul style="list-style-type: none"> — UV Dominante vocale — UV Formation musicale (BEM) — UV Instrument polyphonique — UV École du spectateur
CYCLE 3	1 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none"> — UV Dominante vocale — UV Formation musicale (BEM) — UV Musique de chambre — UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur

ÉTUDES MUSICALES

Dominante vocale Chant lyrique

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le cycle 1 au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	2 à 3 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	2 à 3 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) — UV Chant lyrique — UV Formation musicale chanteur (BEM) incluant le piano complémentaire — UV Pratique collective vocale dirigée — UV École du spectateur
CYCLE 3	2 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Chant lyrique — UV Formation musicale chanteur (CEM) incluant le piano complémentaire — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Musique de chambre * — UV Pratique collective vocale dirigée
SPÉCIALISÉ / CPES	2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé)	Diplôme d'Études musicales (DEM) — UV Chant lyrique — UV Formation musicale chanteur (CEM) incluant le piano complémentaire — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Musique de chambre * — UV Pratique collective vocale dirigée

* ou récitatif ou théâtre

PERFECTIONNEMENT	1 à 2 ans (sur lettre de motivation)	Prestations publiques École du spectateur obligatoire
-------------------------	--	--

CPES MUSIQUE - GRAND EST

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) proposée en réseau par cinq conservatoires du Grand Est (Nancy, Strasbourg, Épinal, Colmar et Mulhouse), forment quant à eux les élèves désireux de s'orienter vers l'enseignement supérieur en vue d'une professionnalisation dans le milieu artistique et culturel.

Pour plus d'informations, se référer au paragraphe et au tableau "CPES Musique - Grand Est" (pages 24-25) et au règlement intérieur pour l'organisation et les modalités.

LA FORMATION MUSICALE CHANTEUR

Pour les élèves chanteurs, un cursus spécifique de Formation musicale se décline comme ci-après. Il est toutefois possible, et même conseillé, de suivre en plus le cursus de Formation musicale instrumentiste. Néanmoins, à partir du 3^e cycle de Chant Lyrique, la Formation musicale instrumentiste ne peut se substituer à la Formation musicale chanteur obligatoire.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	2 à 4 ans	Examen de fin de cycle (à partir de la 2 ^e année)
CYCLE 2	2 à 4 ans	UV Formation musicale chanteur du Brevet d'Études Musicales
CYCLE 3	2 à 4 ans	UV Formation musicale chanteur du Certificat d'Études Musicales et du Diplôme d'Études Musicales

L'ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc.). **La participation à cet ensemble est obligatoire pour les chanteurs, sur toute la durée du cursus, à partir du 1^{er} cycle.**

ÉTUDES MUSICALES

Accompagnement au piano

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le 1 ^{er} cycle au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	1 à 3 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	1 à 3 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Technique d'accompagnement — UV Piano (niveau 3 ^e cycle) — UV Basse continue (2 ^e année validée) — UV Formation musicale (BEM) — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV Musique de chambre (CEM) — UV École du spectateur
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Technique d'accompagnement — UV Pratique (séance de travail) — UV Basse continue (3 ^e année validée) — UV Piano (niveau cycle spécialisé) — UV Formation musicale (CEM) — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV Musique de chambre (DEM) — UV Stages * — UV École du spectateur

* Stages de cycle spécialisé :

- dans les classes de chant (un stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes d'instrument (un stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes de danse (un stage d'une semaine dans l'année).

UV DE BASSE CONTINUE

	APPRENTISSAGES	MODALITÉS D'ÉVALUATION
ANNÉE 1	<ul style="list-style-type: none"> — Apprentissage des enchaînements des accords 5^{te}, 6^{te}, 7^{ème}, 9^{ème}, retards — Règle de l'octave d'après le Traité de J. F. Dandrieu — Apprentissage des standards harmoniques (cadences, marche de septièmes) et leur transposition — Reconnaissance et écoute des accords — Transposition des enchaînements d'accords 	<ul style="list-style-type: none"> — Réalisation à vue d'un mouvement lent extrait d'une sonate pour dessus et basse continue (mise en loge de 15 minutes) — Œuvre à préparer en autonomie : un mouvement vif extrait d'une sonate pour dessus et basse continue (15 jours de préparation)
ANNÉE 2 (UV DU CEM)	<ul style="list-style-type: none"> — Approfondissement de la réalisation et de la transposition à vue de la basse continue — Réalisation d'extraits de sonates instrumentales (Haendel, Vivaldi, Telemann, sonates françaises, etc.) — Sonates instrumentales de Jean-Sébastien Bach 	<ul style="list-style-type: none"> — Réalisation à vue d'un mouvement lent et d'un mouvement vif extraits d'une sonate pour dessus et basse continue (mise en loge de 15 minutes) — Œuvre à préparer en autonomie : un mouvement lent et un mouvement vif extraits d'une suite instrumentale de style français (15 jours de préparation)
ANNÉE 3 (UV DU DEM)	<ul style="list-style-type: none"> — Travail sur le récitatif : réalisation d'extraits de cantates de Telemann, Haendel, Jean-Sébastien Bach, etc., et d'extraits d'opéras de J. Ph. Rameau, Haendel, Jean-Sébastien Bach — Travail sur le récitatif avec chanteur : soutien harmonique, respirations, rapports entre le texte et la réalisation de la basse continue et approfondissement de l'articulation de la main gauche en lien avec le rythme harmonique — Travail avec une basse d'archet (viole de gambe, violoncelle) — Réalisation de parties de basse continue non chiffrée 	<ul style="list-style-type: none"> — Réalisation à vue d'un mouvement lent et d'un mouvement vif extraits d'une sonate pour dessus et basse continue (mise en loge de 15 minutes) — Œuvre à préparer en autonomie : un récitatif avec chanteur suivi d'un air extraits d'une cantate ou d'un opéra (15 jours de préparation)

La 3^e année est accessible une fois l'élève admis en cycle spécialisé ou en CPES.

ÉTUDES MUSICALES

Érudition musicale

CULTURE MUSICALE

Histoire de la musique

Permettant de valider l'une des UV obligatoires pour l'obtention du CEM et du DEM, la discipline Histoire de la musique s'appuie chaque année sur une thématique différente pour explorer tous les domaines ayant trait à la compréhension du langage musical : analyse, esthétique et histoire. Il a pour objectif de fournir aux élèves des repères et des compétences simples leur permettant d'orienter leur pratique musicale vers des choix éclairés.

Analyse musicale

Permettant également de valider l'une des UV obligatoires du CEM et du DEM, la discipline Analyse musicale a pour objectif de donner les réflexes, connaissances et compétences nécessaires afin de comprendre le projet esthétique d'un compositeur au travers d'une ou plusieurs de ses œuvres. Cette étude doit avoir un lien le plus direct possible avec la pratique musicale des élèves. L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu et d'un court mémoire à présenter devant un jury externe en fin d'année.

Commentaire d'écoute

Permettant également de valider l'une des UV obligatoires du CEM et du DEM, le Commentaire d'écoute est une discipline quasi incontournable car donnant lieu à une épreuve lors des concours ouvrant la voie vers une formation professionnelle supérieure dans les métiers de la musique. Le Commentaire d'écoute représente une véritable synthèse des compétences musicales, musicologiques et rédactionnelles des candidats. Cet enseignement a donc pour objectif de donner la méthodologie permettant d'assimiler et d'organiser les informations sonores issues d'extraits appartenant à des horizons musicaux les plus vastes possibles (réflexes et compréhension d'écoute, prise de notes, rédaction et culture musicale) mais aussi d'accroître ses capacités d'oreille, en particulier harmonique et fonctionnelle.

CRÉATION MUSICALE

Écriture musicale

L'Écriture musicale consiste en l'étude pratique des accords et de leurs enchaînements, appelée harmonie, et de l'écriture à plusieurs voix mélodiques réelles, qu'on appelle polyphonie ou contrepoint. Le cursus se base principalement sur la réalisation par l'élève de textes musicaux polyphoniques (pour quatuor à cordes, puis pour orgue ou duo avec piano) dans des styles allant du baroque (Corelli, Bach) jusqu'à la fin du romantisme (Brahms, Fauré).

Cette classe permet de développer l'oreille musicale, ainsi que la connaissance du langage et la notion de style ; en cela elle s'adresse à tous les élèves souhaitant approfondir leurs connaissances musicales et permet de donner une base indispensable à ceux intéressés par l'harmonisation, l'arrangement, l'instrumentation, l'orchestration, la composition, ou suivant les cours d'analyse et de direction d'orchestre.

Au sein de la classe d'Écriture sont aussi dispensés des cours d'orchestration (classique, romantique et moderne) pour les élèves les plus avancés. Ces cours sont basés sur l'analyse d'œuvres orchestrales du répertoire ainsi que la réalisation d'orchestrations par les élèves à partir de pièces originales écrites pour le piano.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	1 an	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	1 à 3 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Harmonie — UV Contrepoint — UV Formation musicale (BEM) — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Harmonie (réalisation d'un texte instrumental) — UV Contrepoint (écriture de variations instrumentales) ou Fugue (écriture d'une fugue dans le style de Bach) — UV Formation musicale (CEM) — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV au choix : Écriture jazz ou Composition ou Orchestration ou Direction d'orchestre

Composition

Le cursus s'adresse à des élèves ayant un niveau minimum de fin de 2^e cycle en Formation musicale, et ayant, suivi les classes d'Analyse et d'Écriture.

Contenu : réalisation de travaux divers (de la monodie à la polyphonie, y compris musiques de scène ou à l'image). La durée hebdomadaire de cours est d'une à deux heures en Initiation, et de deux à trois heures en 3^e cycle.

Un examen de fin de cycle valide le passage de l'initiation au 3^e cycle. De même, un examen de fin de cycle valide l'obtention de l'UV dominante du CEM.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
INITIATION	1 à 3 ans	Admission ou non en 3 ^e cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Composition — UV Formation musicale (BEM) — UV Analyse musicale - 1 ^{re} année validée — UV Écriture (cycle 2 validé) — UV Orchestration - 1 ^{re} année validée — UV École du spectateur — UV Instrument (niveau 3 ^e cycle validé) ou chant lyrique

Harmonie au clavier

Cette classe s'adresse aux élèves ayant un niveau minimum de technique pianistique (à partir du 3^e cycle) et désirant aborder de façon pratique l'harmonie, développer leur oreille et leur approche des partitions. La durée hebdomadaire de cours est de 30 minutes à une heure, en individuel ou collectif. L'évaluation est interne et annuelle.

Atelier interprétation

Cet enseignement concerne les élèves à partir de la fin du 2^e cycle. Le contenu est déterminé par les partitions apportées par les élèves (analyse, travail de mémoire, d'oreille, approche des paramètres d'interprétation, etc.). Il s'agit vraiment d'un travail « à la carte » en liaison avec l'enseignant d'instrument. La durée hebdomadaire de cours est de 30 minutes à une heure par semaine sur un, deux ou trois trimestre(s).

ÉTUDES MUSICALES

Improvisation à l'orgue

Cette classe s'adresse à des organistes confirmés désireux d'acquérir des compétences en improvisation, dans la grande tradition du métier d'organiste. Des pré-requis d'Harmonie au clavier et d'Écriture sont indispensables.

Les cours sont collectifs. Durée hebdomadaire du cours : 1h à 3h.

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du 3^e cycle sur concours d'entrée.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
INITIATION	1 à 3 ans	Admission ou non en 3 ^e cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Improvisation à l'orgue — UV Formation musicale (BEM) — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Interprétation à l'orgue (niveau 3 ^e cycle)
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Improvisation à l'orgue — UV Formation musicale (CEM) — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Interprétation à l'orgue (niveau cycle spécialisé)

ÉTUDES MUSICALES

Direction
d'orchestre



Le cursus s'adresse à des musiciens désireux de découvrir, puis d'approfondir les techniques de direction d'ensembles instrumentaux et d'orchestre. Elle comprend les enseignements suivants : lecture des partitions d'orchestre, travail d'audition intérieure, gestique générale et appliquée, histoire de la direction d'orchestre, orchestration, réduction d'orchestre au piano, exercices pratiques avec de petits ensembles, stages dans les classes d'instruments de l'orchestre, dépitage de fautes.

Il est conseillé d'avoir suivi un cursus théorique complet : Formation musicale, Analyse musicale, Écriture, Histoire de la musique, et d'avoir un bon niveau instrumental avec des notions élémentaires de piano. Au besoin, les enseignements suivants peuvent être comblés si les capacités d'oreille (niveau minimum 3^e cycle) sont acquises : Harmonie, Analyse musicale et Histoire de la musique.

Les cours sont en partie individuels (approche des partitions) et collectifs (gestique et exercices pratiques).

Durée hebdomadaire des cours : 2h à 3h30

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du 3^e cycle sur concours d'entrée.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
INITIATION	1 à 3 ans	Admission ou non en 3 ^e cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Direction d'orchestre — UV Formation musicale (BEM) — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Instrument (niveau 3 ^e cycle validé) ou chant lyrique
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Direction d'orchestre — UV Formation musicale (CEM) — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Instrument (niveau cycle spécialisé)

ÉTUDES MUSICALES

Jazz et musiques improvisées

Ce cursus, qui s'adresse à des élèves de niveaux et d'horizons musicaux très diversifiés, permet de s'initier, de pratiquer, de se perfectionner dans une perspective professionnelle ou dans le cadre d'une pratique amateur de haut niveau. L'admission dans ce département est soumise à la réussite d'un concours d'entrée composé d'une évaluation instrumentale, d'un test d'harmonie (épreuve écrite) et d'un entretien. Ce concours d'entrée a lieu chaque année au mois de septembre et comporte deux tours (admissibilité et admission).

Le programme des études et les objectifs du département jazz impliquent que les élèves disposent du temps minimum nécessaire pour le suivi des cours et la pratique personnelle. Au cours de l'année, des auditions et des concerts sont organisés par le Conservatoire afin que les élèves se produisent en public dans des conditions professionnelles de spectacle vivant. Prolongement indispensable de l'enseignement, les concerts favorisent le développement artistique de chacun et permettent la mise en pratique des acquis en situation réelle de scène.

Un cursus de Formation musicale en trois niveaux est spécifique aux études de jazz. Les musiciens effectuant parallèlement des études instrumentales dans l'esthétique dite « classique » sont tenus de suivre également un cours de formation musicale dite « traditionnelle ». Un CEM de Formation musicale instrumentiste, par équivalence, correspond au niveau 3 de Formation musicale jazz.

Après l'initiation (facultative), le cursus du département jazz est organisé en quatre cycles et aboutit au Brevet d'Études Musicales (BEM), Certificat d'Études Musicales (CEM) et/ou Diplôme d'Études Musicales (DEM). L'évaluation est globale et prend en compte l'ensemble des disciplines suivies.

INITIATION

D'une durée d'un an, l'initiation offre une mise à niveau aux élèves ne pouvant encore prétendre à une admission en pré-cycle. L'entrée en initiation se fait sur concours et l'admission en pré-cycle sur examen terminal.

PRÉ-CYCLE ET CYCLE 1

Obligatoire pour tout élève débutant dans les disciplines instrumentales et vocales, le premier semestre du pré-cycle est un temps d'installation de l'apprentissage à l'issue duquel, sur avis de l'enseignant, l'élève est dirigé vers le 1^{er} cycle ou vers la consolidation de sa découverte instrumentale ou vocale. Pour tous les élèves plus avancés, le passage en 1^{er} cycle pourra être envisagé dès la fin du 1^{er} semestre.

D'une durée de 3 à 5 ans, le 1^{er} cycle prévoit l'enseignement des disciplines suivantes :

- Dominante (guitare, batterie, basse électrique, contrebasse, instrument monophonique, vocal, piano) ;
- Formation musicale jazz ;
- Harmonie/Composition/Arrangement ;
- Participation aux ateliers de pratique collective.

À la fin du cycle, un jury se prononce sur l'accès au 2^e cycle.

CYCLE 2

D'une durée de 3 à 5 ans, le 2^e cycle prévoit l'enseignement des mêmes disciplines que précédemment, auxquelles s'ajoute l'Histoire du jazz. Ce cycle débouche également sur un examen, lors duquel un jury se prononce sur l'accès au 3^e cycle et la délivrance des UV du Brevet d'Études Musicales (BEM).

CYCLE 3

D'une durée de 2 à 4 ans, le 3^e cycle est axé sur la notion de projet personnel par la participation des élèves de manière toujours plus active aux concerts tant intra-muros qu'à l'extérieur, dans le cadre du rayonnement du Conservatoire. La fin du cycle est sanctionnée par le Certificat d'Études Musicales (CEM).

CYCLE SPÉCIALISÉ/CPES

La durée du cycle est de 2 à 4 ans. Les élèves obtiennent un diplôme pré-professionnel, le Diplôme d'Études Musicales (DEM).

CPES MUSIQUE - GRAND EST

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) proposée en réseau par cinq conservatoires du Grand Est (Nancy, Strasbourg, Épinal, Colmar et Mulhouse), forment quant à eux les élèves désireux de s'orienter vers l'enseignement supérieur en vue d'une professionnalisation dans le milieu artistique et culturel.

Pour plus d'informations, se référer au paragraphe et au tableau "CPES Musique - Grand Est" (pages 24-25) et au règlement intérieur pour l'organisation et les modalités.

FORMATION MUSICALE JAZZ

Un enseignement de Formation musicale spécifique au jazz fait partie du cursus et est organisé sur trois niveaux. Pour chacun des niveaux, l'élève doit valider chacun des modules suivants :

- Oreille ;
- Lecture ;
- Analyse et commentaire ;
- Rythme.

Pour certains modules, le contrôle continu est pris en compte. La durée des études est de 1 à 4 ans dans chaque niveau.

Un BEM de Formation musicale instrumentiste, par équivalence, correspond au niveau 2 de Formation musicale Jazz.

Un CEM de Formation musicale instrumentiste, par équivalence, correspond au niveau 3 de Formation musicale jazz.

UV HARMONIE/COMPOSITION/ARRANGEMENT

Cet enseignement est dispensé sur trois niveaux et s'organise en modules.

L'UV du BEM consiste en une épreuve d'harmonie niveau 1. L'UV du CEM comprend deux épreuves de niveau 2 : une d'harmonie et une de composition. Enfin, pour valider l'UV du DEM, l'élève doit valider une épreuve d'arrangement en plus des épreuves d'harmonie et de composition de niveau 3.

Les modules d'hamonie et d'arrangement donnent lieu à une restitution du travail en fin d'année, évaluée dans le cadre d'un examen interne.

Le module de composition est évalué dans le cadre d'un examen devant un jury.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le 1 ^{er} cycle au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) — UV Instrument — UV Formation musicale jazz (niveau 1) — UV Harmonie (niveau 1) — UV École du spectateur
CYCLE 3	2 à 4 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Instrument — UV Formation musicale jazz (niveau 2) — UV Harmonie/Composition (niveau 2) — UV Histoire du jazz (niveau 1) — UV École du spectateur — UV Pratique collective dirigée (Big Band ou équivalent)
SPÉCIALISÉ / CPES	2 à 4 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Instrument — UV Répertoire (standard jazz) — UV Formation musicale jazz (niveau 3) — UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 3) — UV Histoire du jazz (niveau 2) — UV École du spectateur — UV Pratique collective dirigée (Big Band ou équivalent)

JAZZ COMPLÉMENTAIRE

Un cours de jazz complémentaire permet aux musiciens dits « classiques » de découvrir et de s'initier aux codes, répertoires, technicité et esthétiques propres au jazz et aux musiques improvisées. Ce cours individuel est accessible sans concours et est inclus dans le cursus de la dominante.

ÉTUDES MUSICALES

Pratiques collectives vocales dirigées

En premier cycle de Formation musicale, chaque élève, quel que soit son instrument, est amené à pratiquer le chant choral durant 45 minutes chaque semaine, de la première année à la quatrième année, ce qui lui permet ainsi d'avoir un premier contact avec la musique d'ensemble. La découverte de sa voix chantée, le développement du chant intérieur et d'une écoute active apportent à l'élève des outils qu'il peut mettre au service de l'expression musicale, dès le début de ses études.

CHŒUR 9-15 ANS

Ce chœur permet aux élèves désireux permettent aux élèves de travailler de manière plus intensive le répertoire du chant choral. Des projets de diffusion s'appuient sur la motivation des élèves qui peuvent être sollicités pour chanter dans différents cadres (session avec l'Orchestre symphonique du Conservatoire, Opéra national de Lorraine, musées, festivals locaux et régionaux, maisons de retraite, etc.). L'admission dans ces ensembles se fait sur concours d'entrée (pour les élèves extérieurs) ou sur audition (pour les élèves déjà inscrits au Conservatoire).

ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est un ensemble à voix mixtes destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc.).

La participation à cet ensemble est obligatoire pour les chanteurs, sur toute la durée du cursus, à partir du 1^{er} cycle.

ÉTUDES MUSICALES

Pratiques collectives instrumentales dirigées

NIVEAU INSTRUMENTAL	1C2	1C3	1C4	2C1	2C2	2C3	2C4	3C	SPÉ.	PERF.
ENSEMBLE À CORDES CYCLE 1	Cordes									
ENSEMBLE À VENTS ET PERCUSSIONS CYCLE 1	Harmonie et percussions									
ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 1	Percussions									
ENSEMBLE POP'CORDES	Cordes									
BANDE DE HAUTOIS ET DE BASSONS	Hautbois et bassons									
GRAND ENSEMBLE DE CUIVRES	Cuivres									
ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR HTS *			Harmonie et percussions							
ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR CHAM *			Harmonie et percussions							
ORCHESTRE À CORDES CYCLE 2 HTS *				Cordes						
ORCHESTRE À CORDES CYCLE 2 CHAM *				Cordes						
ENSEMBLE DE FLÛTES							Flûtes			
ENSEMBLE BAROQUE/RENAISSANCE *						Tous instruments Musique ancienne				
ENSEMBLE RENAISSANCE *						Tous instruments Musique ancienne				
CONSORT DE VIOLES 1 *				Violes						

NIVEAU INSTRUMENTAL	1C2	1C3	1C4	2C1	2C2	2C3	2C4	3C	SPÉ.	PERF.
CONSORT DE VIOLES 2				Violes						
ENSEMBLE DE CORNETS				Cornets						
ENSEMBLE DE CLARINETTES	Tous niveaux									
ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLES 2 ET 3				Percussions						
ENSEMBLE DE GUITARES CYCLE 2 *				Guitares						
QUATUOR DE HARPES CYCLE 2 *				Harpes						
ORCHESTRE SYMPHONIQUE *								Cordes, harmonie et percussions		
ORCHESTRE À VENTS ET PERCUSSIONS *							Harmonie et percussions			
ENSEMBLE DE GUITARES CYCLE 3								Guitares		
ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 3								Percussions		
ENSEMBLE DE SAXOPHONES	Tous niveaux, du soprano au basse									
BIG BAND JAZZ *								Tous les instruments composant un Big Band		
ATELIER D'IMPROVISATION	Tous instruments									
ENSEMBLE DE VIOLONS						Violons				
ENSEMBLE DE CORS								Corns		

* Pratique collective permettant la validation de l'UV Pratique collective dirigée

ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

Danse classique

Danse contemporaine

Danse jazz

À NOTER

Certificat de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire chaque année pour tous les élèves danseurs, conformément à l'article R362-2 de la loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse, inscrite au livre III du Code de l'Éducation. Il devra être fourni lors de l'inscription. En l'absence de ce certificat, les élèves seront admis en cours mais ne seront pas autorisés à danser.

CYCLE 1 - TRONC COMMUN

Accessible à partir de 8 ans (CE2), le 1^{er} cycle constitue un tronc commun dans les deux esthétiques, la danse classique et la danse contemporaine. Le 1^{er} cycle, organisé en 3 phases, a une durée de 2 à 4 ans. À l'issue du cycle, la présentation à l'examen permet d'intégrer le 2^e cycle si l'élève obtient la mention Bien ou Très Bien. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu. Ce parcours est proposé uniquement en filière Hors Temps Scolaire (HTS).

Cours hebdomadaires : 2 cours de danse (en phase 1) puis 4 cours (à partir de la phase 2), 1 cours de Formation musicale danseur (non obligatoire si l'élève est inscrit en cursus instrumental au Conservatoire)

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE 2

Après avis du jury de l'examen de fin de 1^{er} cycle, l'élève est orienté vers un cursus à dominante classique ou contemporaine, ou vers un double cursus. Le 2^e cycle, organisé en phases, a une durée de 3 à 5 ans, à partir de la 6^e. Plusieurs cours hebdomadaires de danse sont obligatoires (esthétique dominante et esthétique complémentaire), tout comme la Formation musicale danseur.

L'entrée en 2^e cycle permet de débiter la danse jazz.

Filière Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD)

Les cours ont lieu sur le temps scolaire en partenariat avec le collège Alfred-Mézières.

Filière Hors Temps Scolaire (HTS)

Les cours ont lieu le soir après l'école, le mercredi après-midi et peuvent avoir lieu le samedi. L'esthétique complémentaire est facultative dans cette filière. L'évaluation intermédiaire se fait sous forme de contrôle continu. L'examen de fin de cycle permet d'obtenir le Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) et d'accéder en 3^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE 3 ET CYCLE SPÉCIALISÉ

Organisé en phases, le 3^e cycle a une durée de 2 à 3 ans et permet d'obtenir les UV qui composent le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC). Le cycle spécialisé a une durée de 2 à 4 ans et permet d'obtenir les UV du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC). La poursuite des études n'est pas possible dans chacun de ces deux cycles une fois l'UV dominante du diplôme obtenue.

Plusieurs cours hebdomadaires de danse sont obligatoires (esthétique dominante et esthétique complémentaire), tout comme la Formation musicale danseur, l'Anatomie et l'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD) et la Culture chorégraphique (en cycle spécialisé, la première année permet d'obtenir une simple mention et la seconde année, l'UV du DEC).

Filière Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD/S2TMD)

Les cours peuvent avoir lieu sur le temps scolaire ou le soir après le collège/lycée. Cette filière permet d'obtenir un Baccalauréat technologique S2TMD en partenariat avec le Lycée Henri-Poincaré.

Filière Hors Temps Scolaire (HTS)

Les cours ont lieu principalement en soirée et le week-end.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

FOCUS

ATELIER HIP-HOP

Un atelier Hip-Hop est ouvert aux élèves de l'établissement comme aux volontaires venant de l'extérieur (tarif pratique collective seule). L'intégration définitive dans cet atelier se fera en concertation avec l'enseignant, suite à quelques séances ouvertes à tous.

À NOTER

Le cursus en demi-pointes en danse classique n'est pas accessible en cycle 3, en cycle spécialisé et en perfectionnement.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
INITIATION	1 an	Passage en 1 ^{er} cycle sur contrôle continu
CYCLE 1	2 à 4 ans	Tronc commun classique et contemporain Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) — UV Danse classique ou jazz ou contemporaine — UV Esthétique complémentaire (niveau BEC) * au choix : classique, contemporain ou jazz — UV Formation musicale danseur 2 ^e cycle — UV École du spectateur
CYCLE 3	2 à 3 ans**	Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) — UV Danse classique ou jazz ou contemporaine — UV Esthétique complémentaire (niveau BEC) au choix : classique, contemporain ou jazz — UV Formation musicale danseur 3 ^e cycle — UV École du spectateur — UV Ensemble chorégraphique (CEC)
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans** (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) — UV Danse classique ou jazz ou contemporaine — UV Esthétique complémentaire (niveau CEC) au choix : classique, contemporain ou jazz — UV Formation musicale danseur 3 ^e cycle — UV École du spectateur — UV Ensemble chorégraphique (niveau CEC) — UV Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé — UV Histoire de la danse / Culture chorégraphique
PERFECTIONNEMENT	1 à 2 ans** (sur lettre de motivation)	Prestations publiques École du spectateur obligatoire

* Esthétique complémentaire en 2^e cycle, facultative en filière HTS, obligatoire en filière CHAD

** Cursus demi-pointes en danse classique : non accessible

À NOTER

Le cursus dans la dominante comprend un minimum de 3 à 4 cours obligatoires à partir du 2^e cycle en CHAD (2 cours en HTS). La discipline complémentaire donne lieu à 2 cours maximum (1 cours en HTS). Sur demande de l'élève et en fonction des places disponibles, une 2^e complémentaire peut être pratiquée (un cours maximum).

Toute dominante supplémentaire donne lieu à une majoration pour 2^e discipline et suivantes.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité et par des partenariats avec des structures de diffusion labellisées.

Tout élève inscrit en 2^e cycle devra assister à une manifestation « professionnelle » au moins par an, organisée par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire.

Tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à trois manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire (2 manifestations sur les 3 possibles chez un partenaire sur présentation du ticket d'entrée auprès du Service des études.

Pour les élèves danseurs, un cursus spécifique de Formation musicale se décline comme suit :

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle avec la prise compte du contrôle continu
CYCLE 2	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle avec prise en compte du contrôle continu UV du Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC)
CYCLE 3	2 à 3 ans	Évaluation en fin de 1 ^{re} année - Examen en fin de 2 ^e année avec prise en compte du contrôle continu UV du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) et du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)

Les objectifs et examens de cette discipline sont précisés dans une brochure spécifique.



ÉTUDES THÉÂTRALES

ÉTUDES THÉÂTRALES

Le Conservatoire régional du Grand Nancy propose un cursus complet d'études théâtrales hors temps scolaire, allant de la découverte au cycle spécialisé. Cet enseignement s'adresse à toute personne désireuse de découvrir, en le pratiquant, l'art dramatique, que ce soit en vue d'une pratique amateur ou dans une perspective d'orientation professionnelle.

Le projet d'enseignement du théâtre développé au Conservatoire s'articule autour des axes suivants :

- Transmettre les bases techniques, culturelles, artistiques et théoriques nécessaires à la pratique du théâtre, tel qu'il se fait, se pense aujourd'hui, dans la diversité de ses écritures et de ses formes ;
- Transmettre le goût du travail des répertoires dramatiques enseignés, dans leur diversité, classique et contemporain, français et étranger, qui nous grandissent, qui nous permettent de nous découvrir et de construire, comme humains et comme acteurs ;
- Ouvrir les enseignements sur la création théâtrale d'aujourd'hui dans la diversité de ses écritures ;
- Développer une curiosité et une intelligence du monde en sollicitant le regard, l'analyse, l'esprit critique, la mise à distance indispensables dans tout processus de création ;
- Développer l'autonomie de chacun en accompagnant les projets personnels d'élèves dans le cadre de leurs études.

Pour ce faire, l'enseignement du théâtre au Conservatoire, organisé autour d'une équipe d'artistes pédagogues, s'appuie sur des partenariats avec des structures, associations et personnalités artistiques présentes sur le territoire.

INITIATION - ATELIER TREMLIN

Accès possible sans sélection, dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée (16 élèves maximum).

Cet atelier est destiné aux jeunes de 13 à 15 ans, qu'ils aient une expérience théâtrale préalable ou non, et propose un enseignement basé sur la découverte du théâtre par une première approche des éléments de base du jeu théâtral et du travail collectif.

Durée : 1 à 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 2h

À l'issue de l'initiation, un examen de fin de cycle interne permet l'accès au 1^{er} cycle.

CYCLE 1

Cycle de découverte de l'art théâtral et de ses exigences, également cycle de détermination, il permet, à partir de l'âge de 15 ans :

- De développer son imaginaire et de le mettre en jeu, de se confronter à l'enjeu collectif du jeu dramatique ;
- Le travail des bases fondamentales du jeu d'acteur : plateau, corps dans l'espace, respiration, voix, écoute ;
- Une approche du travail des répertoires, de la parole au texte ;
- Un cours obligatoire de technique et expression vocales est proposé ponctuellement.

Durée : 1 à 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : entre 4h et 5h

Le passage en 2^e cycle se fait sur avis de l'équipe pédagogique.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE 2

Ce cycle d'approfondissement des bases de l'art dramatique, centré sur le jeu d'acteur vise :

- Un travail sur les répertoires classique et contemporain : textes, langue, styles, adresses, mise en situation, interprétation ;
- Un travail sur l'improvisation, en partie avec le masque italien ou le nez de clown ;
- Un travail corporel et vocal approfondissant les bases, acquisition d'une maîtrise corporelle ;
- Des stages et rencontres avec des intervenants extérieurs.

Durée : 2 à 3 ans

Temps de cours hebdomadaire : entre 7h et 8h

Le passage en 3^e cycle se fait sur avis de l'équipe pédagogique.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE 3

Ce cycle centré sur l'interprétation, destiné à ceux qui souhaitent accéder à une pratique théâtrale en amateur de haut niveau, mène au Certificat d'Études Théâtrales (CET).

Ses objectifs sont les suivants :

- Approfondissement du travail d'interprétation : adresses, codes de jeu, dramaturgie, ateliers

autour d'un auteur, d'une œuvre, d'un thème, etc. ;

— Approche méthodologique du travail : lecture, dramaturgie ;

— Acquisition d'une autonomie dans le travail ;

— Approfondissement du travail corporel et vocal, culture artistique, projets personnels, ateliers, etc. ;

— Stages et rencontres avec des intervenants extérieurs.

Durée : 1 à 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : entre 7h et 9h incluant l'enseignement de l'expression vocale obligatoire. Un stage d'approfondissement des techniques théâtrales, en lien avec la danse, d'une durée de 3 ou 4 jours, effectué pendant les vacances de printemps, complète les enseignements hebdomadaires.

L'obtention du CET se fait sur examen avec jury extérieur.

À l'issue de ce cycle, l'élève désireux de s'orienter vers la voie professionnelle peut se présenter sur concours en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES).

Pour les élèves arrivant de l'étranger, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) - THÉÂTRE NANCY-METZ

La classe préparatoire aux établissements supérieurs de la création artistique pour le théâtre est destinée aux élèves souhaitant se perfectionner dans leur pratique artistique et développer leur compréhension du spectacle vivant.

Menant au Diplôme d'Études Théâtrales (DET), la CPES permet également d'accompagner les élèves désireux de préparer les concours d'entrée des écoles supérieures.

Les cours d'interprétation, au cœur de la formation, sont complétés par la pratique de disciplines complémentaires : pratique vocale, environnement professionnel, technique corporelle, école du spectateur. Trois stages annuels obligatoires, ayant lieu pendant les vacances scolaires, viennent compléter les enseignements. Cette formation ouverte sur le monde, en lien avec plusieurs structures culturelles du territoire, favorise la rencontre avec de nombreux metteurs en scène.

En se dotant d'une solide culture théâtrale, en développant leur réflexion personnelle, les étudiants sont ainsi amenés à s'interroger sur les enjeux de la création artistique. La découverte de nouvelles esthétiques, le perfectionnement de sa propre technique ou le travail en groupe font de cette formation une étape importante de la construction de la personnalité de chacun, qu'elle soit un tremplin vers l'enseignement supérieur ou une fin en soi.

Durée du cycle : 2 à 3 ans

Temps de cours annuel : 810h

Objectifs

— Maîtrise des techniques de l'art du jeu d'acteur ;

— Préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs ;

- Aptitude à s'insérer dans une chorégraphie de groupe ;
- Compétences vocales en solo et en chœur ;
- Acquisition d'une culture générale théâtrale ;
- Connaissance pratique de l'environnement professionnel ;
- Capacité à mener à bien un projet artistique.

Organisation des études

COURS	HEURES HEBDOMADAIRES		HEURES ANNUELLES
	METZ	NANCY	
JEU THÉÂTRAL	8h	6h	504h
PERCEPTION ET LANGAGE CORPOREL	2h	-	72h
ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET DRAMATURGIE	-	3h	108h
DANSE	-	2h	72h
TECHNIQUE ET EXPRESSION VOCALES	-	2h	72h
PRÉPARATION AUX GRANDES ÉCOLES DE THÉÂTRE	En fonction des projets personnels des élèves		
STAGES ANNUELS	3 stages pendant les vacances scolaires		

Les cours ont lieu les lundi et mardi à Nancy, et les jeudi et vendredi à Metz. Le mercredi permet aux étudiants de se concentrer sur l'apprentissage des textes et de préparer leurs projets personnels. Les frais de déplacement sont pris en charge par le conservatoire auquel est rattaché l'élève (trajet en train Metz<> Nancy uniquement).

Les élèves de la CPES des conservatoires de Metz et Nancy bénéficient du statut étudiant, et à ce titre, de tous les avantages et aides qui y sont liés.

Évaluation

L'obtention du Diplôme d'Études Théâtrales (DET), à la fin du cycle, est conditionnée par un examen devant un jury externe composé de professionnels des métiers artistiques et pédagogiques.

Cet examen comprend :

- La présentation d'une scène classique ou contemporaine (selon le choix du parcours de rôle) de 5 minutes environ ;
- La présentation d'un parcours de rôle (d'une autre esthétique que celle de la scène) de 15 minutes environ ;
- La présentation d'un projet personnel de 15 minutes environ, suivie d'un exposé/échange avec le jury de 5 minutes environ, portant sur le projet personnel. Cette épreuve pourra toutefois être évaluée dans l'année par un jury interne.

Cet examen prend également en compte le contrôle continu : tous les ateliers de jeu d'acteur + stages + chant + danse.



	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
INITIATION Atelier tremplin	1 à 2 ans (âge minimum requis 13 ans)	Admission en 1 ^{er} cycle sur évaluation interne sur la base du contrôle continu
CYCLE 1	1 à 2 ans (âge minimum requis 15 ans)	Admission en 2 ^e cycle sur la base du contrôle continu
CYCLE 2	2 à 3 ans (âge minimum requis 15 ans)	Admission en 3 ^e cycle sur la base du contrôle continu — UV École du spectateur
CYCLE 3	1 à 2 ans (âge minimum requis 15 ans)	Certificat d'Études Théâtrales (CET) — UV Scènes (classique et contemporaine) — UV Projet personnel — UV École du spectateur
CPES	2 à 3 ans (âge minimum requis 18 ans)	Diplôme d'Études Théâtrales (DET) — UV Scènes (classique et contemporaine) — UV Projet personnel — Entretien avec le jury — UV École du spectateur

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité et par des partenariats avec des structures de diffusion labellisées.

Tout élève inscrit en 2^e cycle devra assister à une manifestation « professionnelle » au moins par an, organisée par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire.

Tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à trois manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire (2 manifestations sur les 3 possibles chez un partenaire sur présentation du ticket d'entrée auprès du Service des études.



MODALITÉS D'ADMISSION

MODALITÉS D'ADMISSION

Hors Temps Scolaire et Aménageables

CANDIDATS DÉBUTANTS

Instrument

Trois choix de disciplines sont requis, les élèves étant admis dans l'une des disciplines demandées déterminée par la direction, en fonction des places disponibles. En cas de manque de place, les élèves peuvent être inscrits sur liste d'attente.

Maîtrise

Admission sur concours d'entrée.

Chant lyrique

Admission sur concours d'entrée, y compris pour le pré-cycle, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Jazz

Admission sur concours d'entrée, y compris pour l'année d'initiation. Ce concours d'entrée a lieu en septembre et comporte deux tours. Le premier tour du concours d'entrée est une présélection sur vidéo. Lors de son inscription, le candidat envoie une vidéo de 2 à 4 minutes, correspondant à l'interprétation d'un morceau à caractère jazz, suivi d'une improvisation sur la même grille harmonique.

Théâtre

Admission en Atelier tremplin sur inscription par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. Admission en 1^{er} cycle sur concours d'entrée pour les élèves extérieurs ou sur examen de fin de cycle en interne pour les élèves de l'Initiation-Atelier tremplin.

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition

Admission sur avis de l'enseignant. Pré-requis exigé : niveau 3^e cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano

Admission sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Improvisation à l'orgue - Direction d'orchestre

Admission en initiation sur avis de l'enseignant (niveau minimum requis en instrument et en formation musicale) et en fonction des places disponibles. Admission en 3^e cycle et au-delà sur concours d'entrée.

Chœurs - Ensembles vocaux

Admission sur concours d'entrée et test de Formation musicale.

Danse

Admission sur concours d'entrée (certificat médical de non contre-indication exigé).

CANDIDATS NON DÉBUTANTS

Instrument

Admission sur concours d'entrée en juillet ou en septembre. Pour les élèves provenant d'autres CRR, intégration directe par mutation, sous réserve de places disponibles (sauf CPES Grand Est soumise à un concours d'entrée). Une auto-évaluation de Formation musicale permettra de déterminer le niveau de l'élève (sauf élèves provenant d'autres CRR). À la reprise des cours, l'enseignant se réserve le droit de réajuster le niveau de l'élève.

Maîtrise

Admission sur concours d'entrée.

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition

Admission sur avis de l'enseignant. Pré-requis exigé : niveau 3^e cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano - Improvisation à l'orgue - Direction d'orchestre

Admission en 3^e cycle et en cycle spécialisé sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Chant lyrique - Jazz - Danse - Théâtre

Admission sur concours d'entrée après un stage dans la classe.

À NOTER

Clôture des inscriptions 15 jours avant la date du concours (sauf CPES Musique Grand Est et CPES Théâtre Nancy-Metz pour lesquelles la date limite est communiquée par l'administration).

MODALITÉS D'ADMISSION

Classes à Horaires Aménagés et S2TMD

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Pour les élèves débutants, trois choix de disciplines sont requis. Les élèves sont admis dans l'une des disciplines demandées, en fonction des places disponibles.

Pour l'entrée en CE1, les tests ne demandent pas de pré-requis musicaux et ont lieu à l'école au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire précédente.

Sont dispensés de ce test, les élèves provenant d'un autre établissement de même niveau de classement (CRR) ayant produit une attestation de scolarité, ou les élèves déjà inscrits en filière Hors Temps Scolaire (HTS) au Conservatoire régional du Grand Nancy (CRGN). Les demandes d'admission, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission d'affectation où siègent le Directeur du CRGN et/ou un ou plusieurs membres de la direction du CRGN, des personnels de l'Éducation nationale dont le Directeur de l'école, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Les élèves non débutants désirant entrer dans l'une des Classes à Horaires Aménagés Musique, après dépôt d'un dossier d'inscription dans les délais impartis, doivent passer un test d'entrée.

Sur avis de la commission, l'admission est prononcée et communiquée aux familles par l'Inspection académique.

COLLÈGE

Les demandes d'affectation, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission d'affectation où siègent le Directeur du Conservatoire et/ou un ou plusieurs membres de la direction du Conservatoire, des personnels de l'Éducation nationale, dont le principal du collège, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Parallèlement à cette demande, les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour évaluer leur niveau. Sur avis de la commission, l'Inspecteur d'académie affecte les élèves dans le collège concerné et le principal procède ensuite à l'inscription dans la classe correspondante. Sur proposition du jury du concours d'entrée, les élèves non admis en classes à horaires aménagés peuvent

éventuellement poursuivre leur scolarité au Conservatoire en filière Hors Temps Scolaire (HTS).

IMPORTANT

Un décalage d'un an maximum entre la classe et le niveau de la dominante ou de Formation musicale requis (cf. tableau page suivante) est possible. Dans ce cas, l'élève se voit en obligation de réussite à l'examen de fin de cycle dès le 1^{er} passage. Une sortie de la filière CHAM/CHAD est impérative à partir de 2 ans de décalage entre la classe et le niveau de la dominante ou de Formation musicale requis.

LYCÉE (BACCALAURÉAT S2TMD)

L'affectation est décidée par l'Inspection académique après avis du Directeur du Conservatoire. Les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour être admis préalablement au Conservatoire (sauf s'ils proviennent d'un autre CRR).

CLASSE	NIVEAU REQUIS		
	FORMATION MUSICALE	INSTRUMENT	DANSE
CE1	1 ^{er} cycle - 1 ^{re} année	1 ^{er} cycle - 1 ^{re} année	
CE2	1 ^{er} cycle - 2 ^e année	1 ^{er} cycle - 2 ^e année	
CM1	1 ^{er} cycle - 3 ^e année	1 ^{er} cycle - 3 ^e année	
CM2	1 ^{er} cycle - 4 ^e année	1 ^{er} cycle - 4 ^e année	
6^E	2 ^e cycle - 1 ^{re} année	2 ^e cycle - 1 ^{re} année	2 ^e cycle - 1 ^{re} phase
5^E	2 ^e cycle - 2 ^e année	2 ^e cycle - 2 ^e année	2 ^e cycle - 2 ^e phase
4^E	2 ^e cycle - 3 ^e année	2 ^e cycle - 3 ^e année	2 ^e cycle - 3 ^e phase
3^E	2 ^e cycle - 4 ^e année	2 ^e cycle - 4 ^e année	2 ^e cycle - 4 ^e phase
2^{NDE}	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle
1^{RE}	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle
TERMINALE	Fin de 2 ^e cycle	Fin de 2 ^e cycle	Fin de 2 ^e cycle

MODALITÉS D'ADMISSION

Musicologie

Cycle universitaire - Licence de musicologie

Les candidats doivent être titulaires d'un Baccalauréat. Admission sur entretien d'orientation au Conservatoire (et pour certaines disciplines, sur concours d'entrée). Deux sessions sont organisées, l'une en fin d'année, l'autre en septembre. Inscription simultanée à l'Université et au Conservatoire. Les étudiants en Musicologie ne sont pas concernés par les âges d'entrée dans les cycles, toutefois, en cas d'abandon des études de Musicologie en cours de Licence ou à la fin de la Licence, tout étudiant dont l'âge n'est pas conforme à l'âge requis (voir tableau page suivante) ne peut poursuivre sa scolarité au sein du Conservatoire. Au-delà de la Licence, les études au Conservatoire sont possibles en fonction des places disponibles.

MODALITÉS D'ADMISSION

Conditions d'âge à l'entrée dans les cycles

DISCIPLINE	INITIATION	1 ^{ER} CYCLE		2 ^E CYCLE	3 ^E CYCLE	SPÉCIALISÉ CPES		
	ÂGE MINI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI. 1C1	ÂGE MAXI. 1C2 ET +	ÂGE MAXI.	ÂGE MAXI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI.
VIOLON	6	7	10	12	16	20	-	26
ALTO	6	7	13	16	19	23	-	26
VIOLONCELLE	6	7	12	15	18	22	-	26
CONTREBASSE	6	7	20	23	26	30	-	26
FLÛTE	6	7	13	16	19	23	-	26
HAUTBOIS	6	7	13	16	19	23	-	26
BASSON	6	7	20	23	26	30	-	26
CLARINETTE	6	7	13	16	19	23	-	26
SAXOPHONE	6	7	15	18	21	25	-	26
TROMPETTE	6	7	15	18	21	25	-	26
COR	6	7	20	23	26	30	-	26
TROMBONE	6	7	20	23	26	30	-	26
TUBA	6	7	20	23	26	30	-	26
EUPHONIUM	6	7	20	23	26	30	-	26
PERCUSSIONS	6	7	15	18	21	25	-	26
PIANO	6	7	9	11	16	20	-	26

DISCIPLINE	INITIATION	1 ^{ER} CYCLE			2 ^E CYCLE	3 ^E CYCLE	SPÉCIALISÉ CPES	
	ÂGE MINI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI. 1C1	ÂGE MAXI. 1C2 ET +	ÂGE MAXI.	ÂGE MAXI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI.
ORGUE INTERPRÉTATION	6	7	18	21	28	20	-	26
ORGUE IMPROVISATION	-	-	-	-	-	-	-	-
GUIRE	6	7	13	16	19	23	-	26
HARPE	6	7	13	16	19	23	-	26
CHANT FEMME	-	17	25	25	27	31	-	29
CHANT HOMME	-	18	28	28	30	34	-	32
THÉÂTRE	13	Tranche d'âge du 1 ^{er} au 3 ^e cycle : 15-25					18	25
ÉRUDITION	-	-	-	-	28	30	-	32
VIOLON BAROQUE	6	7	-	-	-	-	-	-
FLÛTE À BEC	6	7	18	21	28	30	-	26
TRAVERSO	6	7	-	-	-	-	-	-
CORNET À BOUQUIN	6	7	-	-	-	-	-	-
VIOLE DE GAMBE	6	7	18	-	-	-	-	-
CLAVECIN	6	7	18	21	28	30	-	26
JAZZ	-	-	30	30	30	30	-	30
DANSE CLASSIQUE	7	8	9	11	16	20	-	22
DANSE CONTEMPORAINE	7	8	9	11	16	20	-	22
DANSE JAZZ	7	8	9	11	16	20	-	22

**En complément du Règlement des études,
le Règlement intérieur du Conservatoire régional du Grand Nancy
est disponible en téléchargement sur conservatoire.grandnancy.eu**

Publication du Conservatoire régional du Grand Nancy
Textes : Boris Vidal, Agnès Fontanella, Anne Vidal
Conception et réalisation graphique : Conservatoire régional du Grand Nancy
Février 2025

Photographies © Sarah Ong/Conservatoire régional du Grand Nancy (p. 19, 22 et 67), Mathieu Cugnot/Métropole du Grand Nancy (couverture, p.22, 45 et 59)



Conservatoire régional du Grand Nancy

1-3 rue Michel Ney
CO n°36 - 54 035 NANCY
03 83 35 27 95

conservatoire.grandnancy.eu

Service des études
03 83 35 27 95

Une question ? Une demande ?
Rendez-vous sur
conservatoire.grandnancy.eu/contact

Retrouvez le Conservatoire sur



Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*